

- **Article 1 : objet**

Les conditions générales de location fixent les droits et obligations du loueur et de ses clients pour la location du gîte "Il était une fois".

Les conditions générales de location fixent également les prestations proposées.

Ces conditions peuvent être modifiées sans préavis à tout moment.

L'acceptation et le respect des conditions générales de location sont réputés acquis dès la réservation.

- **Article 2 : paiement et dépôt de garantie**

La réservation ne devient effective qu'après le paiement intégral du séjour et du dépôt de garantie.

Le paiement se fait en ligne par carte bancaire uniquement et le dépôt de garantie de 450 euros est réalisé par une empreinte de votre carte bancaire au moment de la réservation.

En cas de dégradations, il sera déduit de ce dépôt de garantie les dépenses de remise en état du logement ainsi que les dépenses de remplacement du mobilier ou des équipements.

Devis et factures seront produits à titre de justificatif.

Si le montant des dites factures est inférieur au montant du dépôt de garantie, il sera proposé au locataire de les régler indépendamment de la caution qui ne sera ainsi pas encaissée.

Dans le cas contraire le loueur restituera le reliquat après retenue des sommes dues.

Dans tous les cas le locataire s'engage à régler l'ensemble des frais liés à la remise en état de la maison et au remplacement des mobiliers et équipements y compris si le montant de ces frais excède le montant du dépôt de garantie.

- **Article 3 : conditions de départ et d'arrivée**

Arrivée : l'arrivée se fait à partir de 17h00.

L'adresse de la maison sera communiquée au locataire, au plus tard le matin du séjour, par mail ou par téléphone selon la préférence du locataire (à préciser lors de la réservation).

Pour l'accès au gîte, le locataire aura le choix entre une remise de clés en main propre ou un code à usage unique qui sera communiqué en même temps que l'adresse de la maison permettant une totale autonomie.

Un état des lieux et un inventaire sont mis à la disposition du locataire à son entrée dans les lieux.

En cas de désaccord, celui-ci dispose d'un délai de 2 heures pour contacter le loueur par téléphone ou par mail. Passé ce délai, son acceptation quant à cet état des lieux et inventaire sera acquise.

Départ : Le locataire doit avoir libéré la maison au plus tard à 11h00.

Le locataire ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement réservée.

Le loueur ne facture pas le ménage de fin de séjour sauf abus avéré : dans ce cas une somme de 50 euros pourra être exigée.

Le locataire s'engage à rendre la maison propre et notamment mettre les déchets dans les sacs poubelle prévus à cet effet.

État des lieux et inventaire : À la fin du séjour, le loueur dispose de 48 heures pour signaler toute dégradation constatée. Passé ce délai, son acceptation quant à l'état des lieux et à l'inventaire sera acté. En cas de dégradations, voir article 2 concernant le dépôt de garantie.

- **Article 4 : utilisation des lieux**

Le locataire utilise la location d'une manière paisible et raisonnable au sens du Code Civil. Il doit en faire bon usage conformément à la destination des lieux.

La pratique d'une activité professionnelle ou contraire aux lois et règlements en vigueur en France et aux bonnes mœurs est strictement interdite.

Le client conserve la pleine et entière responsabilité de ses agissements en la matière. Le client doit faire un usage raisonnable du réseau Internet mis à sa disposition.

La maison est totalement non-fumeur. Il est possible de fumer sur les terrasses sous réserve d'utiliser les cendriers mis à la disposition des clients.

Il est impératif de se conformer au mode d'emploi du spa.

Son utilisation se fait sous l'entière responsabilité des clients.

Il est interdit aux personnes souffrant de troubles au cœur, de pression artérielle importante et aux femmes enceintes d'utiliser le SPA. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'utilisation dudit matériel dans ces conditions.

La maison est réservée aux adultes de plus de 18 ans et n'est pas destinée aux enfants et à l'offre familiale.

Les animaux ne sont pas admis.

Les nuisances sonores excessives doivent être évitées entre 22h00 et 7h00 du matin.

En tout état de cause, "Il était une fois" ne saurait être tenu pour responsable des agissements du client ou de tout occupant de son chef dans le cadre de ses prestations au sein de la maison.

- **Article 5 : politique d'annulation et de modification**

- Annulation jusqu'à 20 jours avant la date du séjour : remboursement intégral.
- Annulation entre 20 et 10 jours avant la date du séjour : 50% du prix du séjour sera exigible à titre d'indemnité.
- En cas d'annulation moins de 10 jours avant le séjour, ou en cas de non présentation, le séjour sera exigible en totalité à titre d'indemnité.

La durée de location est celle qui est prévue lors de la réservation. Si le locataire décide d'écourter son séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de force majeure ou circonstances imprévues telles que panne, inondations, dégradation du précédent locataire, rénovations obligatoires... le propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation et procèdera au remboursement intégral sans frais supplémentaires du client.

En cas de non-respect des conditions d'utilisation du bien loué, la location peut être résiliée immédiatement et de plein droit par le propriétaire, sans indemnisation ni compensation. Le Locataire s'engage alors à quitter les lieux dans l'heure qui suit la notification par le propriétaire par quelque forme que ce soit, de ladite résiliation.

- **Article 6 : dispositions générales**

Le locataire ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement réservée sauf accord préalable avec "Il était une fois"